

les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Enseignement spécialisé

- Et après, quels projets de vie ?
- Des loisirs pour ces jeunes extraordinaires



**AP dynamiques
partagent expériences**



Editorial 3

Billet d'humeur

Scoutisme et handicap : une richesse pour chacun 4

Des réponses à vos questions 5



Le débat est ouvert

Enseignement spécialisé et projets de vie 6-7-8

La surconsommation de boissons énergisantes constitue-t-elle un danger pour nos jeunes ? 9

Être « ami » avec ses élèves sur Facebook 10-11

Vers une école gratuite 12-13

Jeu du foulard, de la tomate, de la canette ... : des jeux qui n'en sont plus ! 14-15

L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ? 16-17



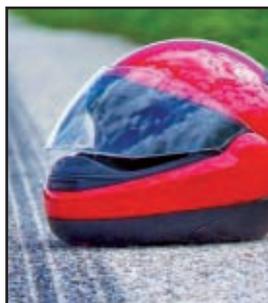
AP : Mode d'emploi

Une association de parents qui fait danser les enfants 18

Soirée «Jeunes Talents» organisée par l'AP de l'IND Arlon 19

Lu pour vous

Les roues de l'infortune : de la chute à la lutte 20



Eclater de lire 21

Lever de rideau 23

A vous de jouer ! 24



les Parents et l'École

LE MAGAZINE DES PARENTS D'ÉLÈVES DE L'ENSEIGNEMENT CATHOLIQUE

Périodique trimestriel publié par l'UFAPEC
(Union des Fédérations des Associations de Parents de l'Enseignement Catholique)

Avenue des Combattants, 24 • 1340 Ottignies
Tél : 010/42.00.50 • Fax : 010/42.00.59 • e-mail : info@ufapec.be
En vous affiliant pour 5€ par an, vous recevrez notre périodique
et aurez accès à l'espace membre de notre site.
N° de compte : 210-0678220-48

Avec le soutien du Ministère de la Communauté française



www.ufapec.be

Ont collaboré à ce numéro : P-P. Boulanger, A-C. Fastrez (stagiaire), A. Floor, D. Houssonloge, M. Lontie,
B. Loriers, A. Pierard, I. Spriet, C. Van Honsté (stagiaire), G. Volders.

Illustrations: Charlotte Meert, Jonathan Croix.

Graphisme et impression : IPM printing

Contacts revue : benedicte.loriers@ufapec.be ou anne.floor@ufapec.be

Editeur responsable : P-P. Boulanger

Le soutien à la scolarité de nos enfants passe-t-il obligatoirement par des cours particuliers ?

EDITORIAL

Pierre-Paul
BOULANGER
Président

De plus en plus de familles recourent au soutien scolaire externe pour aider leur enfant dans sa scolarité. Ce soutien peut prendre des formes aussi variées que de participer à des cours organisés par l'école ou par l'association de parents ou s'inscrire auprès d'une société privée qui fait commerce de ce service, ou plus simplement avoir recours à un enseignant.

Ce phénomène d'externalisation de la remédiation nous interpelle. Pourquoi y recourir ? Quelle en est la forme la plus fréquente ? Y a-t-il un organisme en particulier auquel on s'adresse ? Quel en est le coût ? Pour quels résultats ? Est-ce une réponse à une éventuelle carence de notre système scolaire qui serait incapable de remédier en son sein aux difficultés de l'élève ? Est-ce une réponse à une éventuelle angoisse parentale par rapport à une réussite scolaire surinvestie ? Ce soutien creuse-t-il l'écart entre les enfants qui en bénéficient et ceux qui ne le peuvent pas ? Quelle équité est sous-tendue par cette pratique face à une école qui est obligatoire et qui se veut gratuite (voir notre article pages 12 et 13) ?

L'UFAPEC a décidé d'étudier le phénomène dans le cadre de ses missions d'éducation permanente. Pour nous y aider, nous vous invitons à participer à cette vaste enquête en consacrant quelques minutes de votre temps (voir invitation page 13).

Nous vous tiendrons informés des résultats que nous aurons collectés grâce à vous.



© Bénédicte Loriers

*Le CA et l'équipe UFAPEC vous souhaitent
une année riche en projets pour 2012.*



Affiliez-vous GRATUITEMENT à notre mouvement!

Il suffit de nous communiquer vos coordonnées via notre secrétariat ou notre site www.ufapec.be. Vous serez alors **informés et représentés!**

Contact : Fabienne van Mello – 010/42.00.50- fabienne.vanmello@ufapec.be.

Comment obtenir cette revue ?

Pour obtenir la revue trimestrielle «**Les parents et l'école**» pour une année complète, nous vous demandons de virer le montant de **5 €** au numéro de compte suivant : **210-0678220-48** en communiquant vos coordonnées, votre numéro de téléphone et le nom de votre école. Il vous est possible de faire cette demande via notre site, par téléphone ou par e-mail. Si cela n'est déjà fait, n'oubliez pas de renouveler votre abonnement !!!

Nouveau !!! En plus de la revue, vous bénéficierez de l'accès à la partie privative de notre site (lire page 18).

Scoutisme et Handicap : une richesse pour chacun

Atteinte d'autisme, Marie¹ a du mal à s'intégrer dans une troupe normale à cause de son handicap. Ses parents cherchent alors une troupe adaptée à ses besoins. Habitant Bruxelles, et après s'être renseignés auprès de la Fédération des Scouts de Belgique, ils décident de la mettre dans une troupe mixte (intégrant aussi des enfants handicapés). La 70^e est basée au Collège Jean XXIII à Woluwe Saint Pierre.



© Les Scouts ASBL

¹ Prénom d'emprunt

² Pour toute question ou renseignement :
Françoise Canart
02/508.12.00
ou française.canart@
lesscouts.be.

³ Sophie Pierard, jeune handicapée de 28 ans

D'autres unités de ce genre existent en Belgique. Si elles ne sont que 3 à mélanger des enfants « ordinaires » (fille ou garçon) avec des enfants « extraordinaires », toutes les unités peuvent accueillir des enfants handicapés, et elles sont de plus en plus nombreuses à le faire. La Fédération a même instauré en 2006 un service pour l'intégration des handicapés. Il est dirigé par Françoise Canart².

Dominique de Troyer (Marsupilami) a été responsable de la 70^e jusqu'en septembre 2011. Il nous raconte la belle expérience qu'il a vécue durant 6 ans. Ses enfants ont d'ailleurs repris le flambeau dans l'unité. « A la 70^e, il y a 80 enfants dont 12 extraordinaires. Un enfant extraordinaire a un impact sur l'occupation du staff. Il faut des animateurs assez nombreux ou suffisamment expérimentés pour pouvoir dispenser une animation de qualité mais aussi pour pouvoir accompagner l'enfant handicapé, qu'il s'agisse d'handicap léger ou plus lourd. Cette année-ci, on a commencé avec un nouveau louveteau qui doit passer la majorité de la journée en chaise parce qu'il est multi-handicapé. La deuxième chose, c'est que, dans la préparation des réunions, il faut toujours tenir compte de l'accessibilité pour tous à l'activité ; comment créer de la solidarité entre tous les enfants. Il y a un dernier aspect important qui concerne la formation des encadrants. D'abord, on peut apprendre des autres. Ensuite, en début de chaque année, a lieu un week-end de staffs, le T.U. (temps d'unité), qui comprend un module sur le handicap. » De plus, la Fédération des Scouts organise aussi des formations obligatoires et des moments de sensibilisation sur le sujet.

Une enfant extraordinaire partage son expérience³ : « J'ai commencé dès les baladins et j'ai continué comme guide horizon. Tout était chouette : les baladins, les lutins, les guides, j'ai tout aimé. {...} On faisait des chouettes jeux, j'aimais bien les camps. Et puis j'ai pu retourner quand ma sœur m'a demandé de venir à une réunion car il manquait de chefs. Son staff a été sympa avec moi et le jeu était chouette, les lutins ont adoré. Avec ma sœur, j'ai aussi pu aller quelques jours à un camp comme cuistot. Je me suis bien amusée. »

Ses parents témoignent : « Notre fille a toujours été bien accueillie par les chefs comme par les autres animés. {...} Ce qui nous a beaucoup plu, c'est que certains chefs et certaines guides étaient particulièrement attentifs à elle. »

Accueillir un enfant extraordinaire nécessite d'avoir plus d'animateurs qui peuvent passer plus de temps avec eux et de leur dispenser des formations adaptées. Pour être intégré dans une troupe, mixte ou non, l'enfant handicapé devrait y entrer dès les baladins puisque les enfants « normaux » ne posent pas de questions à ce moment-là, comme nous l'a expliqué Dominique de Troyer.



vous trouverez dans nos rubriques Lu pour vous et Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.

Anne-Charlotte Fastrez

Parents séparés : l'école doit-elle fournir les informations aux deux parents ?

Nous sommes séparés et je ne reçois pas les documents émanant de l'école lorsque mon enfant est chez sa maman. J'aimerais pourtant rester informé de ce qui se passe à l'école même quand mon enfant n'est pas chez moi.

Pour toute information relative à son enfant (scolarité, santé, sport ...), le parent divorcé ou séparé doit s'adresser en priorité à l'autre parent. En effet, la loi du 13 avril 1995 fixe deux grands principes : l'exercice conjoint de l'autorité parentale et l'application de ce premier principe au-delà de la séparation des parents et indépendamment du lieu d'hébergement de l'enfant. Il s'agit d'inciter les parents à ne pas démissionner de leur rôle de parents malgré leur séparation de couple et ce, dans l'intérêt de l'enfant. Ainsi, les parents doivent se concerter sur tout ce qui concerne l'enfant (scolarité, religion, médecin, gestion des biens...). Selon l'esprit de cette loi, il est donc entendu que les parents continuent à dialoguer par rapport à leur enfant et à se transmettre les informations. L'école n'est donc pas légalement obligée d'envoyer tous les documents d'office aux deux parents. Elle peut rappeler que l'obligation d'information pèse avant tout sur les parents même s'ils sont séparés. Cependant, dans la réalité, le dialogue est parfois rompu et les informations ne circulent plus. L'école peut effectuer un double envoi pour les documents importants tels que bulletins, invitations à des réunions de parents, courriers relatifs à des orientations scolaires ou signalant un problème particulier... surtout lorsqu'elle est au courant de problèmes de communication entre les deux parents. Il y va de l'intérêt de l'enfant que les deux parents restent concernés par sa scolarité et tout ce qui s'y rapporte.

A qui doit-être envoyée la facture relative à des frais scolaires lorsque les parents sont séparés ?

En principe, les frais scolaires ordinaires sont à charge du parent qui héberge l'enfant : celui qui assure l'hébergement principal ou les deux parents en cas d'hébergement égalitaire.

Les frais scolaires extraordinaires (notamment les voyages scolaires) sont en général partagés par moitié entre les parents. Pratiquement, l'école réclamera

les frais au parent qui a l'hébergement principal et ce dernier devra s'adresser à l'autre parent pour lui réclamer la partie. Le rôle de l'école n'est à nouveau pas de servir d'intermédiaire entre les deux parents.

Toutes ces règles doivent évidemment tenir compte des jugements qui peuvent instaurer un régime d'exercice conjoint de l'autorité parentale, ou de l'exercice exclusif ou encore des régimes intermédiaires. Par exemple, un jugement peut prévoir que tel parent prendra seul les décisions concernant la vie quotidienne de l'enfant, mais que toutes les décisions importantes (choix du réseau d'enseignement ou des études de l'enfant) devront faire l'objet d'une décision conjointe des parents.

Anne Floor

Quelques sources :

- Loi du 13 avril 1995 relative à l'exercice conjoint de l'autorité parentale.
- Circulaire de la Communauté française n°90 du 19 mars 2002 : « exercice de l'autorité parentale en matière scolaire ».

Nous sommes régulièrement interpellés, interrogés par téléphone, par mail, lors de nos interactions avec vos AP sur des questions qui concernent le bien-être des enfants à l'école. Nous traitons également tout ce qui touche à la gestion des AP. Nous avons réuni ces questions dans la rubrique FAQ sur notre site. Surtout n'hésitez pas à nous poser vos questions sur info@ufapec.be ou 010/42.00.50. Nous vous y répondrons !!!

Les Samedis Malins

Formation « Méthode & Organisation »

Pour les élèves du secondaire, un samedi matin, de 9h à 12h30
Contenu : Méthode de travail, connaissance de soi, gestion du temps
35€ à verser sur le compte **363-0023224-81** de l'asbl SOS-ECHEC EtudiantEfficace avec nom, prénom de l'enfant et date choisie
Mails et inscriptions : info@etudiantefficace.eu

Dates 2012 : choisissez un lieu et une date parmi

Bruxelles	7/1	11/2	17/3
Charleroi	14/1	18/2	25/3
Liège	21/1	25/2	1/4
Mons	28/1	3/3	8/4
Namur	4/2	10/3	15/4

La formation peut être combinée avec des entretiens individuels
Nous proposons aussi un accompagnement par échange de mails
Consultez notre site www.etudiantefficace.eu

Enseignement spécialisé et

L'enseignement spécialisé ayant fêté ses 40 ans cette année, c'est l'occasion de faire le point. Revenons sur ses origines, ses spécificités et ses enjeux et voyons aussi quels sont les projets possibles pour les jeunes issus de l'enseignement spécialisé.

Par son organisation particulière, l'enseignement spécialisé donne accès à l'éducation à des élèves ayant des besoins spécifiques. La Belgique est l'un des pays précurseurs de l'éducation pour tous. Dès 1914, la scolarité devient obligatoire. Cela sera concrétisé en 1924 avec une loi pour la création de classes annexées permettant l'éducation des « enfants ayant un retard ».

Par après, constatant la relégation de ces classes particulières, les classes annexées vont être supprimées et l'enseignement spécialisé va être organisé par la loi du 6 juillet 1970. Le 3 mars 2004, la Communauté française étant alors compétente, un nouveau décret réorganise l'enseignement spécialisé et inclut entre

autres l'intégration dans l'enseignement ordinaire pour certains types et certaines formes de l'enseignement spécialisé. C'est à partir de ce moment-là que seront rendus obligatoires les plans individuels d'apprentissage (PIA), proposant du sur mesure, selon le rythme et les besoins de l'élève.

Depuis le 5 février 2009, même s'il y avait déjà des projets pilotes dès 2003, l'intégration dans l'enseignement ordinaire peut être pensée pour tous les types de l'enseignement spécialisé. Le nouveau décret revoit les dispositions relatives à l'intégration et prévoit la reconnaissance, l'aide, le soutien et l'organisation de l'intégration dans l'enseignement ordinaire.

ORGANISATION DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Pour répondre aux différents besoins selon les difficultés et le handicap de l'enfant, l'enseignement spécialisé se divise en différents types (6 pour le maternel, 8 en primaire et 7 en secondaire) selon les besoins spécifiques de l'élève à satisfaire, pour un enseignement de qualité convenant au mieux aux enfants et aux adolescents concernés.

Type d'enseignement	Niveau maternel	Niveau primaire	Niveau secondaire
1 : pour les élèves atteints d'arriération mentale légère		•	•
2 : pour les élèves atteints d'arriération mentale modérée ou sévère	•	•	•
3 : pour les élèves atteints de troubles du comportement et de la personnalité	•	•	•
4 : pour les élèves atteints de déficiences physiques	•	•	•
5 : pour les élèves malades ou convalescents	•	•	•
6 : pour les élèves atteints de déficiences visuelles	•	•	•
7 : pour les élèves atteints de déficiences auditives	•	•	•
8 : pour les élèves atteints de troubles instrumentaux		•	

Pour le niveau primaire, l'enseignement spécialisé est organisé en degrés de maturité et non en années scolaires. Les quatre degrés de maturité sont déterminés selon l'acquisition de compétences déterminées. Au niveau secondaire, l'enseignement spécialisé se divise en quatre formes.

- Forme 1 : enseignement d'adaptation sociale
- Forme 2 : enseignement d'adaptation sociale et professionnelle
- Forme 3 : enseignement professionnel
- Forme 4 : enseignement général, technique, artistique ou professionnel

projets de vie

L'enseignement spécialisé a pour but d'assurer le droit à l'éducation pour tous, de permettre à chaque élève de poursuivre son projet personnel, sur base du PIA, d'accompagner les élèves aux niveaux pédagogique, paramédical, psychologique et social et d'assurer l'éducation des élèves selon leurs besoins et leurs potentialités.

Quentin, un jeune de 29 ans atteint de handicap mental, parle de son expérience en enseignement spécialisé : « *En primaire, ce qui m'a beaucoup aidé c'est que j'ai appris à lire et à écrire. J'étais en retard, j'ai appris ça beaucoup plus tard que les autres mais grâce à l'école j'ai appris à lire et à écrire. J'avais une logopède super chouette qui m'a beaucoup aidé. En secondaire, c'était beaucoup plus dur. C'était pour apprendre à travailler.* »

POINTS FORTS ET ENJEUX DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ

Au bout de 40 ans de fonctionnement, l'enseignement spécialisé a évolué et l'on peut remarquer des progrès comme la création de PIA et la mise en place de l'intégration dans l'enseignement ordinaire. Mais certaines choses posent encore question et il reste encore des défis à relever notamment en matière de transports scolaires, de l'offre insuffisante d'enseignement spécialisé et de formation des enseignants.

Avec le décret du 3 mars 2004, les **PIA** sont devenus obligatoires. Ces plans individuels permettent d'établir ensemble (professionnels, élève et parents) le projet scolaire de l'enfant ou de l'adolescent.

Depuis 2004, mais surtout avec le nouveau décret de 2009, on pense de plus en plus **l'intégration dans l'enseignement ordinaire** d'élèves à besoins spécifiques. Pour élaborer un projet d'intégration, les professionnels de l'enseignement spécialisé collaborent avec ceux de l'enseignement ordinaire et apportent leur soutien. Quatre formules peuvent être mises en place, selon le projet de l'élève et la proposition de l'établissement de l'enseignement ordinaire :

- l'intégration permanente totale (tous les cours durant toute l'année scolaire)
- l'intégration permanente partielle (une partie des cours durant toute l'année scolaire)
- l'intégration temporaire totale (tous les cours durant une période de l'année scolaire)
- l'intégration temporaire partielle (une partie des cours durant une période de l'année scolaire)



© Charlotte Meert

L'intégration scolaire a pour but premier l'insertion et l'intégration du jeune à besoins spécifiques dans la société. Comme on l'a déjà dit, « *Permettre à l'élève en situation de handicap de rester le plus longtemps possible dans l'ordinaire est essentiel parce que cela fait partie d'un projet de société.* »¹

L'intégration aura des effets positifs pour tous : l'élève à besoins spécifiques, les autres élèves, leurs parents, les enseignants de l'ordinaire comme du spécialisé et la société en général. Un enseignement adapté, des valeurs comme le respect et la solidarité, la rencontre de la différence,... Ce sont tous des éléments pour une société où la personne handicapée sera mieux intégrée.

Autre point important, les **transports scolaires** sont gratuits pour l'élève de l'enseignement spécialisé, vers l'école de libre choix la plus proche. Cela permet aux parents de ne pas devoir faire les trajets et de pouvoir compter sur des bus pour faire le trajet de la maison à l'école et vice versa. Les problèmes actuels portent sur la durée des trajets (certains élèves mettent jusqu'à six heures par jour) et le manque d'accompagnement. À ce sujet, l'UFAPEC trouve que les conditions actuelles dans les transports scolaires sont inacceptables pour ces enfants. Il est indispensable de leur offrir des conditions humaines de transports pour leur permettre d'être dans de meilleures dispositions d'apprentissage.

Lié à cette question, on peut aussi soulever le **manque d'établissements** de l'enseignement spécialisé en Belgique pour couvrir tous les besoins. Les enfants et les adolescents doivent parfois aller loin de chez eux pour suivre leur scolarité dans un établissement correspondant à leurs besoins.

Un autre enjeu actuel est la **formation des enseignants**. Leur formation de base ne leur donne pas toutes les ressources nécessaires pour assurer leur

¹ Houssonloge D., L'intégration des élèves porteurs d'un handicap dans l'enseignement ordinaire... enfin possible en 2009 ?, analyse UFAPEC n°29.08, 2008, p5



vous trouverez dans nos rubriques Lu pour vous et Eclater de lire des livres traitant du thème de cet article.

fonction dans l'enseignement spécialisé et pour répondre aux besoins spécifiques des enfants et des adolescents. Des changements seraient nécessaires, mais à quel niveau ? Devrait-on modifier leur formation de base ou développer des formations complémentaires comme une spécialisation en orthopédagogie ? L'UFAPEC soutient l'idée d'une révision de la formation de base des enseignants en rendant obligatoire un stage en enseignement spécialisé.

QUELS PROJETS DE VIE POUR CES JEUNES ?

À la sortie de l'enseignement spécialisé, pour certains, c'est la galère car les jeunes et leurs parents n'ont pas toujours connaissance des services qui peuvent leur apporter de l'aide et des possibilités qui s'ouvrent au jeune.

En parlant de projet de vie, il faut penser l'intégration professionnelle mais aussi l'intégration sociale et l'autonomie des jeunes à besoins spécifiques.

Certains d'entre eux et leur entourage doivent faire preuve de créativité car l'offre est limitée tant au niveau des possibilités de travail, des centres de jour occupationnels et des lieux d'hébergement. Pour les parents, c'est souvent le parcours du combattant et beaucoup d'entre eux vont être à l'origine de nouveaux projets.

En ce qui concerne les **activités professionnelles**, différentes options s'offrent au jeune à besoins spécifiques. L'éventail va d'une intégration en milieu de travail ordinaire à une inscription en centre de jours occupationnel, en passant par des contrats d'adaptation professionnelle (CAP), un travail en entreprise de travail adapté (ETA, anciennement ateliers protégés), des embauches dans les services publics, du bénévolat,...

Au sujet du **développement des loisirs et de la vie sociale**, l'entourage de la personne à besoins spécifiques joue un rôle important. C'est lui qui va lui ouvrir les portes d'activités, de sports, de groupes,.... C'est essentiel pour l'épanouissement personnel de créer des contacts avec les autres et d'avoir une vie sociale. A ce sujet, l'AWIPH a mis en place un répertoire d'activités de loisirs accueillant des personnes handicapées sur son site internet².

Par exemple, l'ASBL Gratte propose un panel intéressant d'activités pour une intégration de la personne handicapée dans notre société. Elle favorise la rencontre entre jeunes valides et jeunes ayant un handicap mental par le biais de loisirs et de voyages. Camille Van der Bruggen, permanente pour Gratte BW, explique que « *cela leur permet avant tout de rencontrer d'autres gens qui n'ont pas leurs difficultés. Ils peuvent se sentir valorisés, ils ne sont pas jugés. Cela leur permet de se sentir intégrés dans la société, de voir d'autres façons de faire. À Gratte, ils sont dans un cadre cool où ils font comme ils peuvent, où ils ont la possibilité de faire des choses par eux-mêmes, où ils peuvent développer leur autonomie* ».

Différents services ont aussi pensé **l'autonomie du jeune et le répit des parents** qui ne pourront tout le temps être là pour lui. Il y a tout d'abord des aides qui sont apportées par les services d'accompagnement et les aides à la vie journalière mais aussi la famille et les amis qui peuvent se montrer présents. Pour vivre, le jeune pourra rester chez ses parents ou aller en centre d'hébergement, en appartement supervisé, en colocation, dans des services résidentiels de transition leur permettant d'acquérir une plus grande autonomie. De plus en plus de projets se créent pour aider le jeune à vivre seul de manière autonome, dans un futur plus ou moins proche selon les cas de figure.

QU'EN EST-IL DE L'AVENIR DE L'ENSEIGNEMENT SPÉCIALISÉ ?

L'intégration ne signe pas la fin de l'enseignement spécialisé. Elle permet une collaboration plus étroite entre l'enseignement spécialisé et l'enseignement ordinaire pour apporter à chaque enfant et à chaque adolescent une éducation scolaire la plus appropriée à ses besoins. Par l'intégration dans l'ordinaire, l'enseignement spécialisé sort enfin de ses murs pour une véritable intégration de l'élève à besoins spécifiques dans une école ordinaire et ultérieurement dans la société.

Selon Francis Bruyndonckx³, ancien secrétaire général adjoint de la Fédération de l'enseignement secondaire catholique (FESeC), « *ce qui est en train de se réfléchir, c'est une autre organisation, qui se ferait en fonction des besoins de l'élève plutôt qu'en fonction de son handicap. L'idée serait de regrouper les huit types en quatre grandes catégories, qui comprendraient des niveaux de 1 à 4, légers à profonds. Ce serait beaucoup plus pointu. Mais quoiqu'il advienne, l'enseignement spécialisé doit continuer à veiller à bien se positionner dans l'ensemble du système éducatif.* »

Alice Pierard

² <http://wform.awiph.be/awiph.loisir.loisirWeb/>

³ Entrées libres, n°51, septembre 2010, p15.

Pour en savoir plus, lire l'étude sur www.ufapec.be/nos-analyses : « L'enseignement spécialisé : l'élève et son projet de vie. »



© Charlotte Meert

La surconsommation de boissons énergisantes

constitue-t-elle un danger pour nos jeunes ?

© UFAPEC

Les boissons énergisantes connaissent un réel engouement chez les jeunes... lors de guindailles, pour étudier, pour « tenir le coup ». Red bull, Atomic, Nalu, Burn, Rodéo, Monster, Virus, Boosted, Hell, Taurine Force, ... à en croire les allégations présentes sur les emballages de ces fabricants, les boissons énergisantes redonnent l'énergie perdue, favorisent l'état de veille, augmentent la vigilance, retardent le sommeil, augmentent la concentration et permettent aux sportifs d'être plus performants.

Antoine n'a pas assez de 24 heures par jour pour tout faire. Étudiant en gestion, il consomme régulièrement des boissons énergisantes : « *Quand tu commences à danser à 22 h et que tu finis à 6 h le matin, ça prend de l'énergie. Ces boissons-là sont là pour ça. Des fois, je n'ai presque pas le temps de dormir. On s'en sert aussi beaucoup pour étudier. Quand on a deux ou trois heures de sommeil, puis qu'on a deux examens à préparer, il faut rester debout* ».

Le risque est-il réel ?

Il faut savoir que la teneur en caféine d'une boisson énergisante est de 80 mg par cannette. En comparaison, le Coca contient 45,6 mg de caféine par cannette et un Espresso en contient 100 mg. En surdose, la caféine a des effets néfastes, comme l'apparition de migraines, une baisse de la concentration, de la mémoire, de la vitesse de pensée (confusion), etc. De plus, utiliser ces produits dissimule la fatigue, mais ne diminue pas pour autant le besoin de sommeil. La caféine induit aussi une **dépendance** : une consommation élevée et régulière de caféine aura pour effet, si l'arrêt est brutal, de provoquer un sentiment de fatigue anormal.

Le sucre est également présent dans ces « energy drinks » : entre 105 et 149 grammes par litre, ce qui équivaut à 9 sucres par canette de 250 ml. A titre comparatif, un soda classique contient environ 6 sucres.

Les boissons à base de caféine et de taurine n'hydratent pas le corps. Au contraire, elles augmentent la déshydratation. Consommer ces boissons durant la pratique intense d'une activité physique est donc déconseillé, puisqu'à fortes doses, cela peut provoquer

des problèmes cardio-vasculaires. Cela met à mal l'allégation suivante « *Pour des périodes d'efforts intenses* ». Non seulement, cela s'avère faux, mais de plus cela peut s'avérer dangereux pour la santé du consommateur qui suivrait cette consigne du fabricant.

Une consommation modérée et responsable de ces boissons énergisantes ne pose pas de problème. Mais les dérives sont vite arrivées, notamment chez ceux qui en consomment en surdose, chez les enfants et chez ceux qui consomment simultanément de l'alcool. Et si une des solutions pour ne pas (trop) recourir à ces boissons était de gérer son emploi du temps, en opérant des choix ? Car à y regarder d'un peu plus près, ces boissons énergisantes sont présentées comme des armes parfois indispensables pour tenir le coup dans notre monde qui tourne vite et qui ne tolère pas la faiblesse.

Canaux de pub inhabituels

Les jeunes sont la clientèle ciblée par le marketing presque agressif dont ces marques font preuve. Ces fabricants ciblent une population inexpérimentée, par une pub séduisante qui n'éveille pas l'attention sur des risques éventuels. Ces groupes industriels n'utilisent pas les canaux de publicité et de communication habituels (radio, télé, ...). Ils ciblent des grands événements fréquentés par les jeunes : concerts, événements sportifs, campus universitaires Ces marques recrutent aussi des jeunes comme ambassadeurs, à l'image de leurs slogans : « *Deviens ambassadeur Burn et enflamme ton campus* ». Les jeunes ne sont souvent pas préparés à ce genre d'approche publicitaire, d'où un risque d'abus.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 24.11/ La surconsommation de boissons énergisantes constitue-t-elle un danger pour nos jeunes ?

Bénédicte Loriers

9

Etre « ami » avec ses élèves

Facebook, Twitter, Google+, LinkedIn... sont des réseaux sociaux parmi des centaines d'autres. Ces sites rencontrent un vif succès, toutes générations confondues, et font désormais partie intégrante de notre société. Concrètement, Facebook et Google+ proposent une plate-forme de profils personnels. On peut y retrouver de vieux amis, des gens perdus de vue, des proches, se faire de nouveaux amis, prendre connaissance d'activités qui se font dans notre entourage, donner un certain nombre d'informations (voulues ou non-voulues) en fonction de notre approche plus ou moins sécurisée du réseau, l'approche la plus sécurisée étant bien sûr de ne pas s'y inscrire... Mais si on peut retrouver notre ami Germain ou notre mamy sur les réseaux sociaux, on peut aussi tomber sur le profil de notre instituteur ou du prof de math. Et la tentation est grande, pour les enfants et les adolescents, de demander à entrer dans le « réseau d'amitié »¹ de leur enseignant. Souvent pour essayer d'en savoir plus sur lui et sur sa vie, ou parce qu'on l'apprécie et qu'on veut s'en sentir plus proche.

LA PORTE OUVERTE AUX DÉRAPAGES

En Belgique, rien n'interdit un professeur d'« être ami » avec ses élèves sur Facebook ou sur des réseaux sociaux semblables. Un enseignant peut avoir des contacts avec ses élèves par Internet, comme par téléphone ou par SMS si ça se justifie. Et si d'un côté, interdire purement et simplement les réseaux sociaux serait se voiler la face et risquer de manquer « à la mission de l'école de rendre le monde intelligible »², il ne faut pas non plus que l'utilisation de ces réseaux conduise le professeur à une situation qu'il ne pourrait plus gérer. Or le risque est grand. Emmanuel Dal Cortivo, professeur de français dans le secondaire, a fait le choix de ne pas prendre ce risque : *Être ami avec mes élèves sur les réseaux sociaux ? En aucun cas. C'est la porte ouverte aux dérapages. J'ai des demandes émanant d'élèves chaque année mais je leur explique que les réseaux sociaux entretiennent une forme d'amitié qui, dans notre rapport de professeur et d'élève, ne peut pas exister. Car ça rompt le lien pédagogique. Ça donne l'illusion aux élèves qu'ils peuvent obtenir des privilèges et entrer dans la vie du prof. Ça produit un espionnage rarement utilisé à bon escient. En salle des profs, ceux qui ont des contacts avec leurs élèves via Facebook disent ne pas avoir de problèmes. Jusqu'au jour où... La première fois on tombe des nues. Et quand ça se passe mal, peu osent l'avouer à leurs collègues. Et à la question de la création d'un profil purement professionnel à côté du profil privé à des fins strictement pédagogiques : Je n'y suis pas favorable non plus. Je préfère, comme je l'ai déjà fait, créer un blog. Là, tout est sous contrôle et tout est clair.*

UNE RESSOURCE POUR ALIMENTER LES COURS

A l'inverse, Yves Patte, également professeur en secondaire, souligne les atouts de Facebook pour favoriser la pédagogie dans un article intitulé « Dois-je accep-

ter mes élèves sur Facebook ? Ou comment devenir un prof 2.0 ? »³. Yves Patte n'a jamais eu aucun problème lié au fait d'avoir ses élèves comme « amis » sur Facebook. Il écrit : « si vous leur donnez tous les moyens de vous trouver sur le net, il n'y a aucun intérêt à chercher, et ce qu'ils trouveront n'aura en aucun cas le goût du fruit défendu. Si le prof a l'air de vouloir cacher des choses sur sa vie privée, c'est évidemment attirant pour l'élève de le « googeliser »⁴, de chercher la photo compromettante, etc. Ou d'arriver à trouver le numéro de téléphone et de faire une blague. Si le prof a lui-même

¹ Le terme « ami » sur Facebook est à prendre au sens large. Certains réseaux sociaux, comme LinkedIn par exemple, ont privilégié les termes « contact » ou « relation ».

² Desmedt, Th., « Facebook : interdire ou former ? » in entrées libres n°45, janvier 2010, p.12.

³ <http://www.yvespatte.com/2010/08/doi-je-accepter-mes-lyves-sur-facebook-ou-comment-devenir-prof-20/>. Nous avons sollicité des interviews auprès de plusieurs enseignants (ou ex-enseignants) ayant des contacts avec leurs élèves et anciens élèves sur Facebook. Deux d'entre eux, a priori favorables, se sont finalement désistés.

⁴ Entrer le nom de quelqu'un sur le moteur de recherche Google pour trouver des informations ou des images sur cette personne.



sur Facebook

tout donné, ça n'a aucun intérêt. Et plus encore, ça responsabilise. Je fais confiance à mes élèves. Ils le savent. C'est pour ça que je leur donne mon adresse mail, mon numéro de téléphone et l'accès à tout ce que je mets sur Facebook. » Petite précision, Yves Patte n'accepte ses élèves comme « amis » qu'à partir de leur dernière année de secondaire, ce qui révèle tout de même une certaine prudence. Il a établi cette règle « *pour éviter des soucis avec des élèves trop jeunes à qui je ne pourrais pas expliquer ce que je vous explique ici* », indique-t-il au cœur de l'article. Il ne consulte pas non plus les photos postées ou taguées⁵ par les élèves. Ça n'a pas d'intérêt pour lui. Par contre, Yves Patte remarque l'intérêt certain des informations que ses élèves font circuler sur Facebook pour la préparation de ses cours : « *à chaque fois que je me connecte sur Facebook, j'ai en deux ou trois minutes un aperçu de tout ce qui a intéressé mes élèves ces dernières heures. Quelle ressource magnifique pour constituer des cours qui touchent leur cible, qui leur parlent réellement, et auxquels ils vont accrocher !* ». Un autre argument avancé par Yves Patte en faveur de l'utilisation de Facebook est qu'il faut pouvoir, pour le professeur, dépasser la segmentation des différents aspects de sa vie pour proposer aux élèves une image de soi certes composée mais unique : « *Je suis le même partout : à l'école, en famille ou avec mes amis. Tous mes traits identitaires, je les porte avec moi, dans tous les contextes*

sociaux où j'évolue ». Emmanuel Dal Cortivo, pour sa part, scinde distinctement vie privée et vie professionnelle.

SE PRÉSERVER ET PRÉSERVER L'AUTRE

L'intégration des réseaux sociaux dans le lien pédagogique demande que plusieurs règles propres à l'utilisation scolaire soient établies et respectées par tous. Le principe de base devant être la protection de l'enfant, de l'élève et la protection de l'adulte, du professeur. Il faut que tous soient conscients que les réseaux sociaux doivent servir la relation pédagogique et non la rompre. L'objectif ne peut être, ni pour le professeur ni pour l'élève, de s'attirer des grâces, des

facilités ou de lier une relation inappropriée dans le cadre d'un rapport maître/élève.

Les réseaux sociaux n'ont pas créé de problèmes nouveaux, mais il s'agit là d'une expression nouvelle de problèmes anciens. Les réseaux sociaux permettent par exemple de se trouver des amis ou des parents de substitution. Le professeur, de par son statut d'adulte et de référent, va souvent être privilégié par l'enfant dans ce rôle de substitution (comme ce fut le cas bien avant l'invention des technologies actuelles). Le professeur pourra être flatté par cette place que lui accorde l'enfant et entretenir le lien affectif. Et, suivant les cas, cela se déroule avec plus ou moins de bonheur. Mais le rôle strict de l'enseignant a de toute façon été dépassé. Ce n'est donc pas le moyen de communication qui est en cause mais bien l'utilisation qu'on en fait. Et c'est là que les acteurs de l'éducation, parents ou membres du monde scolaire, ont un rôle décisif à jouer.

Nous saisissons cette occasion pour nous interroger sur l'intérêt réel d'une rencontre de l'enfant, mais plus encore de l'adolescent avec l'adulte (donc tous les adultes : enseignants, parents, familles, amis et autres) sur les réseaux sociaux. Au vu de ce que les jeunes se partagent entre eux sur Internet, l'adulte ne devient-il pas une sorte d'intrus qui se serait immiscé dans une soirée de jeunes ? Comme le jeune, lui, est poussé par sa curiosité à obtenir toute une série d'informations sur son professeur et sur sa vie privée. Tout n'est-il pas d'abord une sorte de curiosité de l'un envers l'autre, ou éventuellement de volonté de contrôler l'autre ? Il est essentiel que ce qui se vit entre adolescents (amitiés, disputes, amourettes,...) se fasse en toute indépendance du regard adulte. Les réseaux sociaux, par l'introduction de ce regard (sans pourtant interférer sur ce que les jeunes partagent puisqu'à fortiori ils s'en moquent), faussent le jeu.

Aux enseignants de ne pas se mettre en danger inutilement (ni de mettre en danger élèves, collègues et direction) afin qu'ils puissent assumer toutes leurs décisions en la matière en vertu des différentes injonctions légales, régulatrices et personnelles. Parallèlement, les parents d'élèves et les élèves doivent veiller à ce que leur usage des réseaux sociaux ne porte pas préjudice aux autres parents, autres élèves, professeurs et tout autre acteur du cadre scolaire. Chacun aura la délicatesse de ne pas s'immiscer dans la vie privée de l'autre...

⁵ Lire « marquée ». Ce terme est utilisé sur internet lorsque l'on associe un nom à une image, à un contenu.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 23.11/ Être ami avec ses élèves sur les réseaux sociaux.



Vers une école gratuite...

L'école obligatoire en Communauté française est (supposée) gratuite. Ce principe est un droit constitutionnel, garanti par plusieurs lois et décrets (« aucun minerval direct ou indirect ne peut être perçu »¹). Il existe certaines exceptions à cette interdiction de frais de minerval; en effet, quelques frais peuvent être réclamés aux parents : frais de piscine ou d'activités culturelles et sportives pour le fondamental, achats groupés, photocopies (maximum 75€ l'année), activités sportives et culturelles pour le secondaire.



Une rentrée qui coûte cher

Mais outre ces frais autorisés par la législation, une récente enquête de la Ligue de Familles² révèle que certaines écoles ne jouent pas le jeu de la gratuité. Des « frais de caisse de classe », « frais généraux » et autres seraient demandés aux parents. De plus, la moyenne des frais scolaires à la rentrée pour un enfant en maternelle s'élève à 169€, 384€ si l'enfant est en primaire et 570€ s'il est en secondaire. Les listes d'achats de fournitures scolaires demandés par les écoles au début d'année varient selon les établissements et ces diverses dépenses sont liées à des choix de magasins (grandes surfaces / papeteries), des choix de marques commerciales, des quantités, des standards de qualité, etc. Les frais de rentrée peuvent donc varier énormément autour de ces moyennes.

Des frais sur toute l'année

Les coûts liés à la scolarité des enfants s'étaleraient sur toute l'année et pas seulement à la rentrée, au mois de septembre. En moyenne alors par an, le coût scolaire d'un enfant en maternelle s'élèverait à 1000€, 3000€ s'il est en secondaire et 8000€ s'il est dans le supérieur³. L'école coûte donc cher aux parents et l'Ufapec s'interroge sur l'application de ce principe d'« école gratuite »...

Notons quand même que les dépenses prises en compte pour calculer ce coût scolaire moyen comprennent les frais de cantine, l'achat d'un cartable neuf, les déplacements vers l'école, les voyages et activités diverses, les frais de remédiation, etc. ; il faut donc les relativiser. Tous les parents n'achètent pas de nouveaux cartables à la rentrée scolaire à leur enfant, et tous les élèves ne dînent pas à la cantine les midis (manger un repas chaud à l'école coûte bien évidemment plus cher que se préparer des tartines à la maison). Les choix en matière de dépenses scolaires varient alors d'une famille à l'autre...

Les postes les plus onéreux

La remédiation, les voyages scolaires et le matériel seraient les postes les plus onéreux pour les familles. Les frais de remédiation et de soutien scolaire peuvent s'élever jusqu'à 1500€ par an pour un élève en secondaire ! L'école ne remédie parfois pas aux difficultés scolaires de l'enfant et renvoie ce dernier vers du soutien scolaire hors école (cours particuliers, remédiation, écoles des devoirs, etc.) ; ce qui creuse encore davantage les inégalités entre familles et pèse lourd dans le budget des parents.

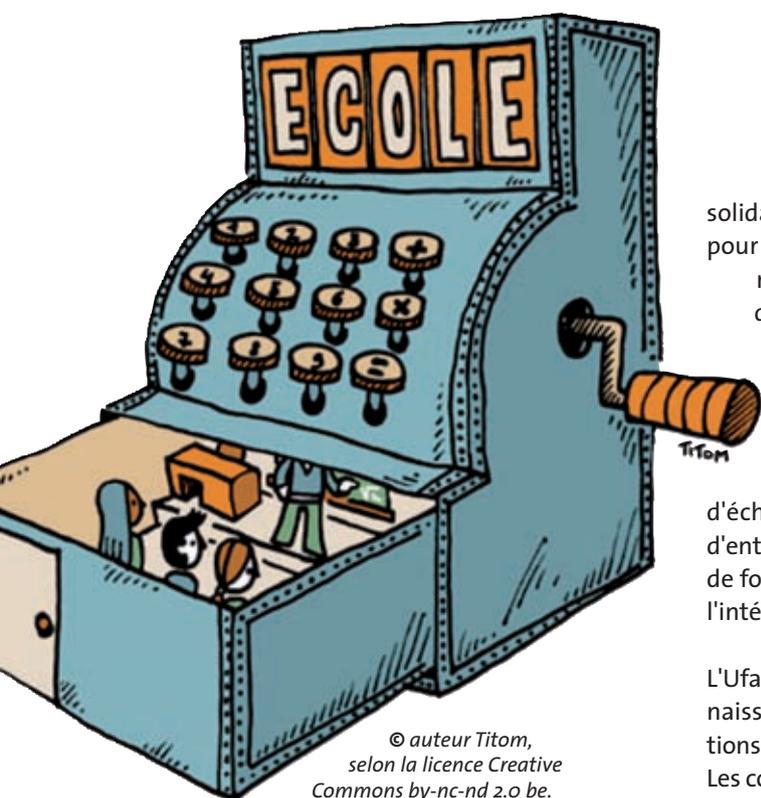
De plus, classes vertes, classes de dépaysement, visites de sites historiques, sorties au théâtre, au cinéma, piscine, salle de sport, voyages... toutes ces activités ont un coût, et quel coût ! Bien que certains voyages scolaires ou sorties peuvent poser question quant à leur lien avec l'école et la pédagogie (aller dans un parc d'attractions est-il lié à l'apprentissage ?), la plupart des voyages scolaires et autres activités offrent une occasion pour les enfants de découvrir de nouvelles choses, de nouveaux environnements, d'apprendre autrement. Pour toutes ces activités, un taux minimum de participation des élèves est demandé (75% dans le maternel, 90% dans le primaire et le secondaire et 75% dans l'enseignement spécialisé). Dans une classe de 20 élèves en primaire par exemple, si 3 élèves ne savent pas payer ou venir à l'activité, celle-ci est supprimée. La question reste ouverte quant à la pression exercée sur les parents : s'ils ne payent pas l'activité à leur enfant, celle-ci risque d'être supprimée pour tous les élèves...

Les frais liés à l'outillage pédagogique devraient être gratuits et pris en charge par l'école. Si l'abonnement à une revue est prévu de manière facultative, mais qu'en classe, cette revue est utilisée comme support de cours, alors le prix de l'abonnement ne devrait pas être à charge des parents ! De même, les dépenses en matière d'activités scolaires, voyages et visites diverses devraient être réduits pour permettre la participation de tous les élèves, sans discrimination.

¹ Décret « Missions » du 24 juillet 1997, article 100.

² Enquête de la Ligue des Familles, « Coût de la scolarité en 2011 », août 2011.

³ Enquête de la Ligue des Familles, « Coût de la scolarité en 2011 », août 2011.



© auteur Titom,
selon la licence Creative
Commons by-nc-nd 2.0 be.

solidarité, de subventions et autres sont mis sur pied pour aider les familles tant au niveau de la Communauté française et autres organismes (allocations de rentrée, bourses d'études, etc) qu'au niveau des établissements (information aux parents sur les frais qui leur seront demandés durant l'année, fractionnement des dépenses, remédiation et rattrapage scolaire gratuit, etc.) ou encore des associations de parents (bourses d'échange/de vente livres de seconde main, caisses d'entraide, achat groupé de matériel scolaire, collectes de fonds pour une « caisse sociale » destinée à payer l'intégralité de certaines activités, etc.).

L'Ufapec soutient ces divers projets de solidarité qui naissent et se développent et encourage les associations de parents et les établissements à les multiplier ! Les coûts liés à l'outil pédagogique, à l'école devraient être gratuits (ou du moins réduits) pour ne pas creuser les inégalités entre les familles. En effet, pour les familles les plus démunies, ces frais peuvent devenir facilement insurmontables. Les parents et l'école doivent alors travailler ensemble pour réduire le coût des études et permettre à chaque enfant de vivre sa scolarité dans les meilleures conditions possibles.

Cécile Van Honsté

Pour en savoir plus,
lire l'analyse complète
sur www.ufapec.be/nos-analyses : 25.11
L'école... gratuite ?

Des solutions pour réduire les frais scolaires

Pour contribuer à la scolarité de leurs enfants et pour leur offrir ce que l'école leur demande, les parents vont parfois avoir à supporter des dépenses considérables en fournitures scolaires, activités diverses, remédiation,... Mais des dispositifs de réduction de coût existent ! Plusieurs mécanismes de mutualité, de

Un de vos enfants a suivi ou suit des cours particuliers dans le secondaire ? Vos témoignages nous intéressent !

L'UFAPEC mène cette année une large enquête sur ce phénomène qui se répand de plus en plus ; notamment avec le développement d'entreprises offrant du soutien scolaire privé et payant. Pour nous aider dans notre démarche d'enquête, et pour nous permettre de répondre à **vos préoccupations, vos ressentis en tant que parents** par rapport aux cours particuliers, nous vous invitons à répondre au questionnaire en ligne se trouvant sur notre site : www.ufapec.be.



Ce sondage ne vous prendra qu'un petit quart d'heure, il est bien évidemment anonyme et les résultats seront publiés dans une étude courant 2012 sur le site de l'UFAPEC. N'hésitez pas à le faire circuler auprès d'autres parents !!! Attention nous réceptionnons vos réponses jusqu'au vendredi 13 janvier 2012. Pour ceux qui le souhaitent, une seconde étape de l'enquête se mènera par entretien en face-à-face avec une enquêtrice. Si ce sujet vous interpelle et que vous souhaitez témoigner, merci de nous envoyer vos coordonnées par email à info@ufapec.be.

Merci d'avance !



© Nice-Matin

Jeu du foulard, de la tomate, de la canette... : des jeux qui n'en sont plus !!!

La cour de récréation est un espace essentiel dans la vie de nos enfants ; ils y apprennent à tisser des liens, à se faire des copains, à se disputer, à se défendre, à se construire une identité. C'est aussi le lieu de plus de liberté, le lieu où l'on peut crier, se défouler, courir, s'adonner à des jeux. Mais certains de ces jeux ne sont pas innocents car ils mettent en péril l'intégrité physique de leurs pratiquants. Ils sont de deux ordres : jeux de non-oxygénation ou d'asphyxie et jeux d'agression. Dans le premier cas, le jeu d'étranglement consiste à bloquer l'arrivée du sang au cerveau au niveau des carotides ou à empêcher la respiration par compression du sternum ou du thorax (jeu du foulard, de la tomate...). Dans le second cas, les pratiquants recourent à la violence physique gratuite, le plus souvent d'un groupe de jeunes à l'égard de l'un d'entre eux (jeu du bouc émissaire, de la canette, du happy slapping¹...).

CE N'EST PLUS DU JEU

On ne peut plus parler de jeu lors de ces pratiques douteuses. En effet, ces jeux violents mettent à mal les notions de plaisir, d'activité volontaire, non imposée qui font partie intrinsèquement de l'acte de jouer. Comme le suggère J. Huizinga² dans son livre « Homo ludens », *le jeu est une action ou une activité volontaire, accomplie dans certaines limites fixées de temps et de lieu, suivant une règle librement consentie mais complètement impérieuse, pourvue d'une fin en soi ; accompagnée d'un sentiment de tension ou de joie, et d'une conscience d'être autrement que dans la vie courante.* Dans les jeux d'agression, la victime est désignée par le groupe ou le hasard ; il n'y a plus de choix

libre de participer à l'activité, elle lui est imposée. Dans le cas des pratiques d'asphyxie, l'objectif visé est clairement d'éprouver des sensations physiques particulières. Le jeu n'est plus alors source d'épanouissement, de découverte des autres, d'apprentissage, de créativité, de liberté...

Mieux vaudrait parler de « pratiques » dangereuses plutôt que de jeux. Rosser un innocent en groupe ou s'étrangler à tour de rôle sont des activités stériles ne faisant intervenir aucun imaginaire, ne débouchant sur aucun apprentissage : ces « jeux »-là ne seront décidément jamais des loisirs comme les autres.³

¹ Le Happy Slapping est une pratique consistant à filmer l'agression physique d'une personne à l'aide d'un téléphone portable ou d'un smart phone. <http://www.jeunesviolencesecoute.fr/espace-professionnels/dossiers-thematiques/nouvelles-formes-de-violences-liees-aux-technologies-actuelles/definition-happy-slapping.html>

² J. Huizinga, « Homo ludens », Poitiers, Ed. Gallimard, 1976.

³ H. Romano, « Conduites dangereuses et « jeux » dangereux à l'école », La psychiatrie de l'enfant, vol. LII, n°1, 2009.

C'EST ARRIVÉ PRÈS DE CHEZ VOUS

Dans une étude française réalisée en 2007, sur un échantillon de +/- 500 enfants âgés de 7 à 17 ans, un enfant sur quatre déclare en présence de son parent s'être vu proposer un jeu dangereux. Ce phénomène des jeux dangereux est donc plus fréquent qu'on ne le croit. Que révèlent de notre société ces « jeux » à risques, cette violence gratuite sur soi ou sur l'autre ?

Alors qu'il existe une vigilance extrême par rapport à la maltraitance d'enfants par des adultes, nous restons encore fort démunis face à la violence d'enfants ou de jeunes entre eux. Il est vrai qu'il est souvent complexe d'identifier quand un jeu dérape d'autant que les enfants qui recourent à ce genre de pratiques s'en cachent ou commencent par une banale partie de ballon. De plus, il est parfois recommandé de laisser les enfants faire leur place dans le groupe même si cela semble pénible. Cela veut-il dire que tout est permis et que la loi du préau deviendrait la loi de la jungle ? Bien sûr que non et la réponse doit émaner tant du corps enseignant que des parents. Il faut enseigner à nos jeunes et nos enfants à ne pas être violent envers soi ou les autres même pour s'amuser. Un mobile puissant de ces conduites risquées est la toute-puissance que ressentent l'enfant et le jeune par rapport à leur corps, la satisfaction de contrôler et de se sentir fort. Une pratique sportive ou artistique peut aussi être un exutoire à ce trop-plein d'énergie. L'influence du groupe a aussi un impact considérable : faire réfléchir nos enfants et nos ados aux mécanismes qui entrent en jeu dans la vie d'un groupe peut aussi les aider à prendre du recul et oser plus facilement dire non ou parler de ce qui les met mal à l'aise à des adultes de confiance. En apprenant à l'enfant à exprimer ses émotions, son ressenti, il pourra mieux se faire respecter et respecter les autres : *de nombreux enfants ne semblent généralement éprouver ni culpabilité ni empathie pour l'agressé, qui souvent ne demande pas grâce. S'il n'avoue pas qu'il a mal, expliquent-ils, pourquoi se priver ?*⁴

Les associations de parents concernées par cette problématique soulignent aussi que le phénomène a pris au cours de ces dernières années une nouvelle dimension avec le développement des nouvelles technologies de communication et d'information et notamment d'internet. Des messages circulent pour inciter les jeunes à la pratique de ces « jeux » dangereux (site, blog, forum, chat, messagerie...).

QUELLE PRÉVENTION ?

Le travail de prévention est essentiel car les jeunes se tournent rarement vers les adultes pour trouver de l'aide et ont tendance à garder secrètes ces pratiques.

Il faut bannir les exposés magistraux, moralisateurs et ne pas donner une importance excessive à un phénomène que beaucoup d'enfants ne connaissent pas. Il n'est pas question de leur donner envie d'essayer ni de les effrayer mais plutôt de les avertir et d'ouvrir le débat, surtout avec les adolescents, afin qu'ils osent s'exprimer à propos de leurs éventuelles motivations à pratiquer ces jeux.

En fonction de l'âge de l'enfant et du contexte, la réponse va varier ; rappeler à l'enfant ce qu'est un « vrai jeu », source de plaisir et d'apprentissage et informer les enfants sur le rôle de la respiration, du cœur, du cerveau et des risques encourus si on entrave ces processus naturels. Le site de l'asbl CHOUSINGHA présente une information claire de ce qui peut être dit (www.chousingha.be). Les centres PMS sont aussi là pour vous guider, ils disposent de spécialistes et d'outils permettant d'aborder le sujet en connaissance de cause.

Il s'agit bien de sensibiliser les enfants et les jeunes à ces pratiques ; ainsi ils seront capables de les reconnaître et de les éviter si un jour ils y sont confrontés. Il est important de leur rappeler le respect d'autrui et l'interdiction de faire subir des violences à quelqu'un d'autre même pour s'amuser. A nous de sécuriser nos enfants et nos jeunes en parlant des limites à ne pas dépasser tout en restant prêts et ouverts à débattre authentiquement de leurs valeurs, sans pour autant renier les nôtres.

CELA BOUGE EN BELGIQUE

A l'initiative de la Ministre de l'Enseignement obligatoire, un colloque sur le sujet a été organisé au mois de novembre. Les propositions des 3 groupes de travail (sensibilisation, prévention et intervention de crise) ont été présentés.

Vous pouvez en prendre connaissance en allant sur le site : www.colloquejeuxdangereux.be.

Anne Floor

⁴ J-F. Marmion, « Jeux dangereux », Magazine des Sciences Humaines, Mai 2011, n°26, p.57.

Pour en savoir plus,
lire l'analyse complète
sur www.ufapec.be/nos-analyses : 20.11
Les jeux dangereux,
ce n'est plus du jeu !

L'enfant doit-il aller **deux fois** à l'école pour éviter **l'échec scolaire** ?

Après avoir suivi sept heures de cours par jour, nombreux sont les enfants qui continuent l'école après l'école : devoirs à la maison, école de devoirs, cours particuliers, remédiation, coaching scolaire,... Tous ces dispositifs d'accompagnement de la scolarité de l'enfant peuvent se regrouper sous l'appellation « soutien scolaire » et se distinguent selon qu'ils sont organisés par l'école ou par d'autres instances, selon leur coût (gratuit ou payant), selon qu'ils s'organisent dans l'école ou en dehors de l'école, selon qu'ils sont encadrés par des professeurs, des étudiants, des coaches, etc. Le constat est clair : « quand l'école est finie, on en a pas fini avec l'école »¹ !

¹ Glasman D., Besson L., (2004), « Le travail des élèves pour l'école, en dehors de l'école », Haut conseil de l'évaluation et de l'école, n°15, pp.5.

La réussite scolaire de son enfant se fait à tout prix : parents qui se transforment en enseignants après les cours, paiement de cours particuliers, séances de coaching scolaire, etc. L'école est une des préoccupations les plus importantes pour les parents et les enfants. L'échec scolaire est de ce fait une grande déception tant pour l'enfant que ses parents. Des dispositifs sont donc mis sur pied pour remédier aux difficultés de l'élève, rattraper son retard, et d'autres acteurs que l'école se revendiquent compétents pour aider l'élève dans sa scolarité.

Différentes formes de soutien scolaire

Bien que la réussite scolaire soit l'affaire de l'école, le soutien scolaire s'externalise, créant un véritable « marché » du soutien scolaire (principalement les cours particuliers). D'autres dispositifs sont par contre gratuits (ou presque gratuits), tels le tutorat, le parrainage, la remédiation interne à l'école, les écoles de devoirs, etc.

Parmi le soutien scolaire organisé au sein de l'école se retrouvent la remédiation, le rattrapage, l'étude dirigée, le tutorat et le parrainage, qui sont généralement gratuits. Les remédiations sont des séances encadrées par des professeurs de l'école ou d'autres intervenants, durant lesquelles les élèves peuvent poser leurs questions, la matière est ré-expliquée d'une manière différente qu'en classe, on leur apprend diverses méthodes de travail et les élèves sont suivis de manière plus individualisée. Il s'agit de faire ailleurs, autrement, autre chose, que ce qui se fait en classe.

Du rattrapage peut aussi être organisé. Il s'agit de rattraper le retard de l'élève dans une matière, en multipliant les exercices, en faisant plus de ce qu'on ne sait pas faire. Ces dispositifs ne sont efficaces que si l'ensemble des acteurs (professeurs, professeurs remédiants, élèves, équipe pédagogique, parents) partagent une même vision de ces aides, qu'ils sont intégrés au projet pédagogique et se déroulent de manière volontaire. Il faut également réfléchir aux moments de la remédiation : en effet, si celle-ci n'est pas intégrée à la grille-horaire de l'élève, l'élève pourrait ressentir la remédiation comme une sanction si celle-ci est organisée durant les temps de midi, les récréations, après les cours, le privant de « pauses » dont bénéficient d'autres élèves.

D'autres associations extérieures à l'école organisent également du soutien scolaire (AMO, service d'aide à la jeunesse, écoles de devoirs, SAS et autres) et offrent un cadre où l'enfant peut réaliser ses devoirs. Mais leur action ne se limite pas aux devoirs et leçons. Ils vont en effet aussi ouvrir l'enfant à un apprentissage plus large du monde qui l'entoure en lui proposant des activités socio-culturelles, des visites de musées, de bibliothèques et autres.

Mais de plus en plus, les enfants en difficulté scolaire se tournent vers les cours particuliers ou le coaching scolaire. « J'ai toujours dû beaucoup travailler à l'école et j'ai toujours eu des difficultés de compréhension au cours... donc il fallait qu'on me ré-explique une seconde fois en cours particuliers... », nous témoignait une étudiante. En cours particuliers, un professeur, un étudiant ou autre aide l'élève à comprendre une matière,



© UFAPEC

lui fait refaire des exercices, le prépare aux tests et examens, lui apprend une méthode de travail. Le recours aux cours particuliers semble améliorer les résultats scolaires de l'élève mais ce dernier coûte cher : il varie de 10 à 50 € de l'heure. « *La réussite de mon enfant m'a coûté 500 euros* », racontait une maman à un professeur avec lequel nous avons discuté. Ces prix conséquents entraînent de grandes inégalités entre familles.

Un plus pour l'élève en difficulté

Toutes ces formes de soutien fournissent un cadre de travail propice à la réussite de l'élève, offrent des activités d'ouverture, mettent un adulte ou un pair à disposition de l'élève, créent un climat où l'élève est écouté, a droit à l'erreur et peut poser ses questions. Le soutien scolaire crée donc un espace intermédiaire, un espace de pacification, loin des tensions familiales et des tensions de l'école (peur de la sanction de l'école, de l'échec, du bic rouge, du redoublement). L'enfant est pris en charge de manière individuelle (ou en petit groupe) et un climat de confiance s'installe entre lui et la personne encadrant le soutien. Les notes de l'élève peuvent s'améliorer, le regard porté sur lui se modifie, il peut reprendre confiance en lui, en ses capacités scolaires, se remettre au travail, reprendre goût à l'école,...

Effets néfastes

D'un autre côté, on peut relever certains effets néfastes du soutien scolaire : déresponsabilisation des enseignants qui renvoient leurs élèves en difficulté

dans des dispositifs de soutien scolaire, passivité de l'élève qui se transforme en « assisté » et attend constamment une aide extérieure, démotivation, fatigue, etc. De retour en classe, l'élève peut également se trouver perdu, étonné de se retrouver dans un plus grand groupe, une classe qui va vite, qui poursuit sa matière sans se soucier de ses besoins. Le risque est grand de créer une inégalité entre les élèves suivant du soutien scolaire et les autres.

L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ? Les chances de réussite scolaire dépendent-elles de ce cumul ? Notre système d'enseignement, trop inégalitaire et compétitif, n'entraînerait-il pas lui-même cette externalisation du soutien scolaire hors de l'école ? La réussite scolaire doit être l'affaire de l'école et ne doit pas dépendre des possibilités financières des parents. L'UFAPEC recommande de favoriser la **remédiation interne à l'école**² et encourage les initiatives des établissements et des associations pour offrir du soutien scolaire gratuit, sans discrimination, à tous les enfants. L'enfant ne doit pas travailler dix heures par jour, en classe, à la maison et en cours particuliers, pour obtenir de bonnes notes et réussir à l'école. Les parents, les professeurs et l'école doivent travailler main dans la main pour améliorer notre système d'enseignement, éviter une sortie de l'école dans le secteur marchand, lutter contre l'échec scolaire et permettre la réussite de tous les élèves.

Pour en savoir plus, lire l'analyse complète sur www.ufapec.be/nos-analyses : 28.11/ L'enfant doit-il aller deux fois à l'école pour éviter l'échec scolaire ?

² Mais pas n'importe comment : lire « La remédiation, oui mais pas n'importe comment ! ». Analyse UFAPEC N°23.10.

Cécile Van Honsté

Une association de parents qui fait danser les enfants

L'association de parents de l'école fondamentale Saint-Joseph à Jambes a plus d'une idée dans sa « besace » d'activités. Elle organise notamment un bal des enfants, un bal costumé du nouvel an en quelque sorte, chaque année en janvier, un samedi après-midi.



© Bénédicte Loriers

On imagine l'enthousiasme des petits qui se préparent pour le bal des enfants, avec leurs déguisements préférés, rehaussés de maquillages aux mille couleurs. Pour l'occasion, les fenêtres de la grande salle sont occultées, pour laisser la place à des « lumières de danses » et les ballons de baudruche sont gonflés. Les enfants sont prêts pour une série de farandoles endiablées, ils dansent et se défont, parfois sur le thème du jeu de la chaise musicale.

Les enseignants sont partie prenante pour la promo du bal. Martin Duflou, président de l'AP, nous explique que *quelques jours avant le bal, chaque classe réalise avec son titulaire des affiches pour promouvoir l'évènement. Ces affiches sont destinées à un concours et un jury de parents se charge d'élire les meilleures.*

Pour que la fête soit complète, quelques parents préparent un goûter pour les enfants. L'entrée du bal est gratuite et les boissons payantes, pour rentrer dans les frais. Martin Duflou : *le but de ce bal n'est pas de générer des bénéfices, mais d'ouvrir l'école, même aux amis.*

L'AP de l'école St Joseph à Jambes n'en reste pas à ce bal des enfants. Elle prévoit aussi une conférence annuelle ouverte aux parents et aux enseignants (vers le mois de mai) sur un sujet d'éducation tel que l'estime de soi, les troubles de l'attention, les valeurs à transmettre, ...

A noter encore à leur actif la participation de l'AP à différents stands de la fancy-fair de l'école, au marché de Noël, au bar du spectacle des enseignants, à la journée Télévie, au petit déjeuner de la fête de l'école, pour lequel l'AP obtient des subsides de l'APAQ-W¹.

Le secret de cette AP dynamique ? Certainement un partenariat sérieux entre l'équipe éducative et les parents.

Bénédicte Loriers

Bienvenue sur www.ufapec.be

L'UFAPEC présente son **nouvel espace membre** qui **vous est destiné**. Vous y trouverez :

- **Un répertoire d'activités d'AP.**

De quoi vous donner des idées, échauffer des nouveaux projets, enthousiasmer les parents de votre école. Les midis contés, La rencontre décolle (=d'écoles), échange linguistique, le dragon de la lecture, fresque dans la cour,...

- **La foire aux questions (FAQ)**

Les réponses aux questions que vous nous adressez tout au long de l'année : que peut faire un élève qui a raté son CEB ? Une école peut-elle refuser de remettre le bulletin à un enfant parce que ses parents n'ont pas payé les frais scolaires ? Un élève peut-il changer d'école maternelle ou primaire en cours d'année ? Surtout n'hésitez pas à faire appel à nous !!!

- **Les coordonnées d'AP classées par régionale**

Page ou site Internet et adresse mail (si vous le souhaitez). Vous avez aussi la possibilité de répertorier les données de votre AP.

- **Les comptes rendus des tables rondes UFAPEC.**

et bien d'autres choses au fil du temps, des projets et de ce que vos AP nous inspirent et nous suggèrent...

Cet espace membre est exclusivement réservé aux affiliés cotisants. Vos codes d'accès vous sont envoyés par e-mail. Si vous cotisez à 5€ ou 15€, **communiquiez-nous rapidement votre adresse mail pour recevoir vos codes d'accès** ou si vous ne les avez pas reçus : info@ufapec.be ou 010/42.00.50.



Soirée « Jeunes Talents » organisée par l'AP de l'IND Arlon

Tout est dit dans ces deux mots... Mettre en évidence les dons des jeunes. En innovant cette idée en 2005, notre AP ignorait à quel point cette activité amènerait une animation créatrice et unifiante au sein de l'INDA. La préparation de cette soirée a très vite révélé toute la riche diversité de l'école car, au-delà de l'aspect 'spectacle', cette initiative crée des ponts entre les âges et les sections, entre les élèves et les enseignants... Elle permet aux jeunes de s'épanouir dans un rôle inhabituel en milieu scolaire, de dévoiler certaines faces artistiques insoupçonnées et ainsi, de briller 'pas seulement grâce à un beau bulletin'...



© C. Dupont

Le principe est simple : tout élève de l'école peut s'inscrire, seul ou en groupe. Il peut s'agir de chant, musique, danse, jonglerie, sketch, théâtre ou magie... Nous n'intervenons en rien dans le choix et la préparation des numéros, chacun est son propre maître. Nous auditionnons chaque élève à deux reprises : la première fois pour découvrir ce qu'il veut nous présenter et éventuellement lui suggérer des conseils pour s'améliorer ; la seconde pour vérifier que le numéro finalisé est de qualité. C'est en effet notre « exigence » : un spectacle conçu par les jeunes et de qualité !

Au cours de ces auditions, des liens se tissent dont toute la richesse se révèle à la première répétition générale et surtout dans les coulisses avant le spectacle, quand chacun doit gérer un stress souvent inconnu.

Ce sont là des moments inoubliables... Des sourires incertains, des visages tendus, des gestes de réconfort, des paroles d'encouragement associées à un petit massage de la nuque ; la solidarité agit... Des rires en éclats, des ajustements de costumes, l'écho des voix et des instruments qui s'échauffent ou s'accordent, des jurons parfois... Le brouhaha du public qui s'installe dans la salle polyvalente de l'école (transformée en véritable salle de spectacle) : 300 personnes, des parents, des amis, des professeurs, tous venus voir du beau, du vrai spectacle. Puis, subitement, les 3 coups, le silence... et la magie commence ! Chacun tient son rôle à la perfection, donne le meilleur de soi. Le public rit, applaudit, s'émeut. Il n'y a ni meilleur ni moins bon, il n'y a que du talent.

Pour nous, membres de l'AP, ce projet nous demande un très grand investissement de temps et de disponibilité, tout au long de plusieurs mois. Cependant, c'est un plaisir sans prix de vivre tous ces moments privilégiés avec et pour les élèves. Et nous sommes heureux de constater qu'au sein de l'école, nous trouvons toujours des alliés (directeurs, secrétaires, enseignants) pour mener à bien cette organisation assez complexe.

Quant aux élèves (± 80 chaque année), ils nous donnent, par la qualité et le sérieux de leurs présentations, une belle preuve de courage et de persévérance, de maturité et de sérieux, des plus jeunes de première année jusqu'aux aînés de rhéto. Nous ne percevons aucune barrière : orientations scolaires, genres et disciplines artistiques, âges, rien ne fait obstacle à l'harmonie de ce spectacle pourtant tellement diversifié.

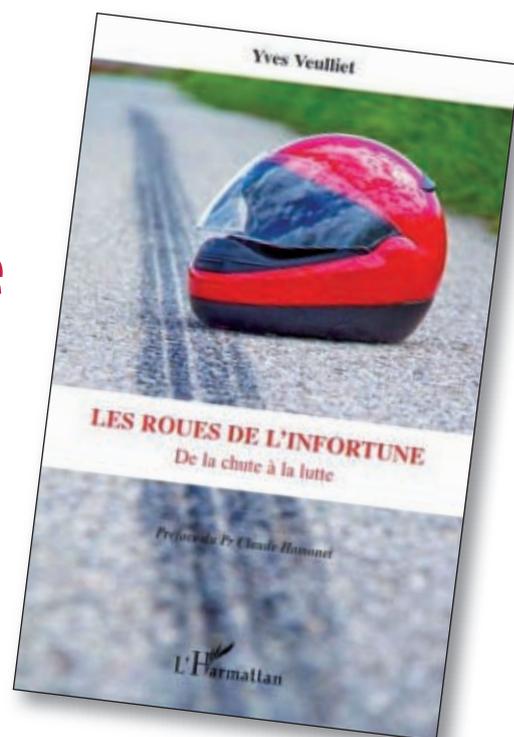
Si certains considèrent aujourd'hui les enseignants comme démissionnaires et démotivés, si certains s'imaginent qu'une école secondaire est fermée aux parents, si certains jugent nos jeunes apathiques... alors, que tous 'ceux-là' rejoignent notre équipe de préparation de la soirée « Jeunes Talents » et nul doute que leur jugement sera vite révisé...

L'Association de Parents
de l'Institut Notre-Dame d'Arlon

LES ROUES DE L'INFORTUNE

De la chute à la lutte

La vie réserve parfois des surprises pénibles à des moments inattendus et sous tant de formes différentes. Celle-ci peut alors souvent apparaître comme trop lourde à porter. Ces événements nous forcent bon gré mal gré à revoir notre vie en profondeur.



C'est le cas d'Yves Veulliet, un homme dont la vie bascula radicalement en quelques secondes, alors qu'il n'avait que 21 ans, à la suite d'un accident de la route. C'est ce qu'il nous raconte avec franchise, passion et humour dans ce livre. Son parcours depuis le « choc » jusqu'à aujourd'hui, au-delà de sa propre expérience, est une source d'encouragement et d'inspiration pour ceux qui se trouvent dans une situation difficile, quelles qu'en soient les raisons. Nous reconnaitrons au travers de son histoire des émotions, des révoltes et des joies dont notre vie est jalonnée. L'auteur nous montre ici que chacun de ces moments peut nous aider à avancer.

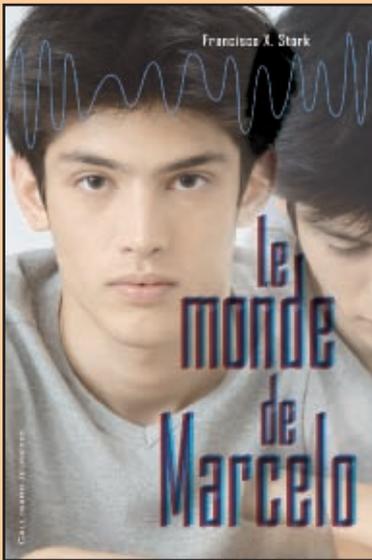
Cet ouvrage nous emmène dans le quotidien d'un handicapé moteur. Nous suivons Yves Veulliet depuis son réveil à l'hôpital jusqu'à son intégration dans la société en tant qu'handicapé. Nous suivons ses réflexions durant sa rééducation et sa réinsertion dans le monde du travail. Agé aujourd'hui de 45 ans et cadre dans une grande entreprise, il revient dans ce livre sur l'événement qui a changé sa vie à tout jamais.

Par ailleurs, ce livre est aussi destiné à ceux qui entourent les malheureux acteurs de cette pièce de théâtre de la vie : famille, amis, professionnels de la santé, etc. En effet, les proches ne comprennent pas toujours les réactions parfois violentes et contradictoires des victimes, qui peinent bien souvent elles-mêmes à les expliquer. Ce récit est une grille de lecture pour les accompagnants et les aidera sans nul doute à être de meilleurs et plus efficaces soutiens pour guider leur amie ou frère ou patient à progresser sur ce nouveau chemin de vie, chemin accidenté, difficile mais qui réserve aussi des moments de réelle joie, si on sait comment les trouver.

Ce livre est tour à tour dur, touchant, poignant et si vrai. Yves Veulliet n'accuse personne. Il ne s'en prend pas plus à la société - pourtant très peu faite pour les handicapés - qu'à ceux qui le regardent avec pitié. Handicapé à cause d'un accident de moto, ne pouvant plus exercer sa passion, il réagit avec humour à toutes les difficultés de son nouvel état. En fin d'ouvrage, il attire l'attention de ses lecteurs sur le peu d'accessibilité des lieux publics pour les fauteuils roulants. Rappelons en effet que les aménagements adaptés sont rares. Un handicapé ne peut que très difficilement prendre les transports en communs et les trottoirs sont trop hauts. Se déplacer en général, que ce soit dans les villes ou à la campagne, relève du vrai parcours du combattant. Ils ont besoin d'aménagements spéciaux et beaucoup d'entre eux ne savent pas vivre seuls. De plus, la plupart des gens les regardent avec pitié quand ils ne les ignorent pas. Beaucoup de personnes craignent d'aider ces personnes handicapées, car elles ne connaissent pas leur quotidien. Avec ce livre, ce sera en partie chose faite.

Anne-Charlotte Fastrez

Référence : Yves Veulliet
« Les roues de l'infortune. De la chute à la lutte ». Editions L'Harmattan, 2010.



Le monde de Marcelo

Francisco X. Stork
Gallimard Jeunesse • 15,30 € • dès 12 ans

Marcelo, 17 ans, est atteint du syndrome d'Asperger qui est une forme légère d'autisme. Il est extrêmement intelligent, il est calé sur certains sujets dont il connaît tout, mais il éprouve des difficultés à communiquer avec les autres, il se perd s'il se déplace sans plan, Pensant le guérir, son père le fait engager dans le cabinet d'avocats où il travaille. Embauché pour l'été au service courrier, Marcelo fait la connaissance de Jasmine qui sera chargée de l'encadrer. Compétition et jalousie accompagneront ce job d'étudiant et, un jour, il tombera sur la photo d'une jeune fille mutilée dans les documents à jeter. Piqué par la curiosité, Marcelo avec l'aide de Jasmine va

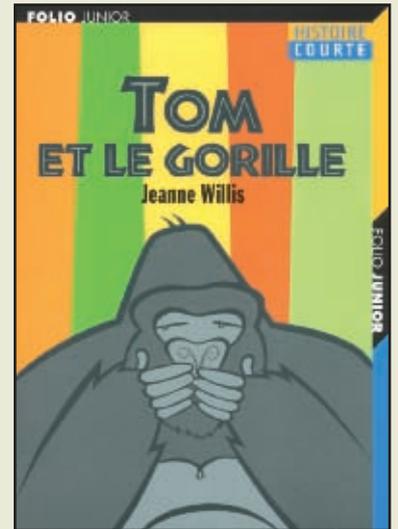
tout faire pour découvrir la vérité.

A dévorer pour connaître la différence et apprendre la tolérance.

Tom et le gorille

Jeanne Willis
Folio Junior (Histoires courtes) • dès 10 ans

Tom n'arrive pas à parler autrement qu'en langue des signes. Il découvre que Zanzi, une femelle gorille enfermée dans un zoo parle, elle aussi, en langue des signes. Se développe alors une véritable amitié entre le garçon et l'animal. Pour cet animal qui deviendra son ami, Tom va apprendre à parler. Lorsque le directeur du zoo enlève son petit à Zanzi, il lui confie sa petite sœur du même âge croyant que son petit sera rendu à son amie. Une histoire émouvante d'une amitié entre un garçon et un animal.



Comment on fait quand on est handicapé ?

Dr Hélène de Leersnyder, Sophie Bordet et Elisa Laget
Bayard Jeunesse 9,90 € • dès 7 ans

Ce petit livre pratique répond aux questions que l'enfant peut se poser sur le handicap grâce, notamment, à des témoignages d'une pédiatre. Nous avons épinglé quelques questions : comment savoir si une personne est handicapée ? Une personne de taille très petite est-elle handicapée ? Est-ce que ça fait mal d'être handicapé ? Et si on se moque, cela veut-il dire qu'on est raciste ? Comment peut-on aider les personnes handicapées ?...

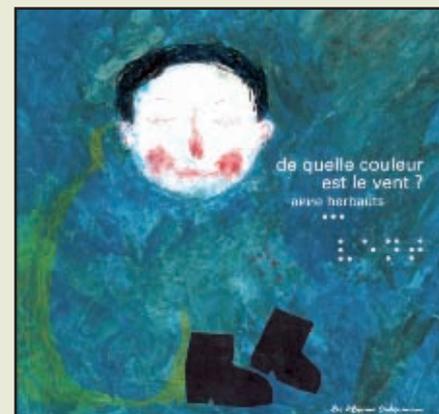
Toutes ces questions et bien d'autres trouvent une réponse dans cet ouvrage. Un petit livre bien pratique pour parler du handicap simplement.

De quelle couleur est le vent ?

Anne Herbauts
Casterman (les albums Casterman) 19,50 € • dès 6 ans

Petit Géant est aveugle. Alors, il se demande : « de quelle couleur est le vent ? ». Il part à travers le monde et questionne tous ceux qu'il croise : un loup, un chien, une montagne, une rivière, un arbre ... Il reçoit chaque fois une réponse pleine de poésie. Mais la plus belle sera celle qui viendra de lui-même.

Il répondra avec la sensation que le vent lui procure. Cet album est à toucher, à manipuler, on y joue avec les cinq sens. Une belle leçon de vie à partager en famille.



© Casterman. Avec l'aimable autorisation
des auteurs et des Editions Casterman

Stages SkiTen

Depuis 1975



Succès auprès des jeunes et des parents !

SkiTen a pensé à une formule qui allie sport, rencontres et esprit familial.

C'est en Haute-Savoie, dans la jolie station de Samoëns (sur le domaine du Grand Massif, 265 km de pistes) que Martine Goffinet et toute son équipe accueillent vos enfants de 12 à 18 ans pour une semaine de Carnaval hors du commun.

Deux formules s'offrent aux jeunes en fonction de leur âge. Les 12-15 ans séjournent en appartements de 4-5 personnes en compagnie d'un moniteur SkiTen. Les 16-18 ans profitent de plus d'autonomie grâce à la formule ski-kot, qui assure néanmoins une supervision par les animateurs. Le ski ou surf est accompagné le matin par l'équipe SkiTen et un ski libre « sous contrôle » est prévu l'après-midi. C'est un séjour sportif : ils skient toute la journée ! La sécurité durant ce séjour est une de leurs priorités. A chaque soir son animation. C'est une ambiance très appréciée par les jeunes.

En été : un cadre, un esprit, une ambiance

Le cadre enchanteur du château d'Emines accueille 60 jeunes de 6 à 15 ans selon une formule qui attire chaque année un public international conquis par l'esprit et l'ambiance du lieu. Une organisation qui fait la part belle au sport, aux langues et aux ateliers dans une recherche d'harmonie, de rencontre interculturelle et dans un souci de bonne éducation.



En juillet-août, SkiTen propose des séjours d'une à trois semaines et un programme bien rempli. Outre les deux heures quotidiennes de tennis et les deux heures de langue, deux heures d'ateliers sportifs ou créatifs complètent la journée, sans oublier la grande activité du soir qui remporte toujours un vif succès. Les summer camps sont accessibles aux jeunes de 7 à 15 ans et accueillent également les 16-17 ans pour une formation qui leur permettra de devenir moniteur SkiTen. Car c'est l'une des caractéristiques de l'asbl : on voudrait y revenir chaque année, d'abord comme stagiaire puis en tant que moniteur.



Un succès qui se comprend aisément lorsqu'on sait l'esprit familial qui règne durant les stages. Une réussite due aussi à l'enthousiasme et à l'accueil de Martine Goffinet dont les deux filles, Marie des Neiges et Philippine, sont d'ores et déjà prêtes à reprendre le flambeau.

Le gîte du château (65 lits) est disponible pour des classes vertes, des week-ends de famille, association, etc. Sauf juillet-août. Contact Martine Ruzette : 081 21 30 23

Théâtre Jeune Public

Noël au balcon, pas certain, Noël au théâtre, très malin !

De nombreux spectacles sont proposés dans toute la Communauté française.

THÉÂTRE DIVERTISSANT

Conversation sous les étoiles

Cie des Mutants • de 9 à 13 ans

Des chemins de vie et d'escalades divergents, des objectifs personnels à priori inconciliables mais un même point de convergence.

Nul besoin de jumelles ni de haut-parleurs pour voir et entendre la conversation au sommet de la montagne entre Jean l'astrophysicien amoureux des étoiles, Alexia la danseuse retraitée désemparée d'avoir perdu son chien et Marthe la conductrice de poids lourds chargée de l'urne funéraire de son père.

À les écouter, ils amorcent quelques pistes philosophiques et scientifiques sur l'origine et le devenir du monde, les balisent des principales découvertes physiques et astronomiques.

Leurs questions et réflexions sont ponctuées de quantité de jeux de mots, certes faciles, mais qui tiennent la route parce que balancés dans la dynamique d'un jeu qui ne faiblit jamais, relancée par une chanson ou une danse.



© Gilles Destexhe

THÉÂTRE POÉTIQUE

Voiseau



© Gilles Destexhe

4 Haut • de 3 à 6 ans • Prix de l'Enfance

Depuis quelques décennies maintenant, l'enfant côtoie sans cesse réalité et virtualité sans toujours bien discerner la différence. Après avoir découvert « Voiseau », il lui sera un peu plus facile de définir la spécificité de chacun de ces deux univers, encore que... Il aura cependant été transporté dans un monde empli de poésie, de tendresse -excepté la séquence caricaturale des funérailles-, de connivence, d'esthétique, de musique de piano jouée en direct.

Avec une infinie précision, Sofie Vandenbossche et Jonas Leemans passent, selon la technique du fondu enchaîné, du plateau à l'écran en ombre chinoise ou en image animée. Leur quête, au fil des saisons, est de faire éclore, par des moyens aussi divers que chant, danse, mime, un œuf dont la vie intérieure intrigue.

THÉÂTRE D'OBJETS



© Valérie Burton

Cie Sac à dos • dès 9 ans •
Prix de l'Enseignement secondaire

Ne vous laissez pas intimider par le titre. Laissez-vous séduire... Ingénieuse idée que de s'inspirer d'un texte de l'Antiquité, utiliser de la terre glaise de sculpteur et réussir à créer une œuvre contemporaine afin que les jeunes s'approprient les fondements de notre culture et de notre démocratie. Jamais on ne se perd dans l'histoire : un memento des différents protagonistes aux noms peu usités tels que Tirésias, Étéocle ou Ismène reste fixé au mur !

Du début à la fin, on s'attache à l'héroïne, féministe prémonitoire, qui souhaite une sépulture pour son frère Polynice déserteur car, quand l'Homme respecte ses morts, il cesse d'être un animal. Les personnages sont façonnés à vue ; du coup, les scènes, comme par exemple celle des soldats tués, toutes en matière, sont d'une extrême intensité.

Pour connaître les programmations dans les écoles et les centres culturels :

La CTEJ (Chambre des théâtres pour l'Enfance et la Jeunesse),
321 Avenue de la Couronne,
à 1050 Bruxelles.
Tél. 02 643 78 80 ou
<http://www.ctej.be/>

Pour d'autres critiques :
www.ruedutheatre.eu

A vous de jouer !

Voici une sélection de jeux amusants et intelligents pour les petits et les plus grands.

Bonbons À partir de 7 ans, 2 à 6 joueurs.

Découvrez un jeu de memory qui met l'eau à la bouche !

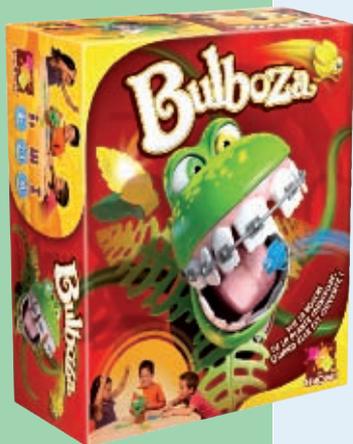
Des bonbons, qui veut des bonbons ? Tout le monde bien sûr ! Mais, il faudra une bonne dose de mémoire et un peu de chance pour arriver à rafler les bonbons qu'il vous faut avant que vos adversaires ne vous les chapardent. Un jeu de mémoire mignon tout plein, mais tout de même taquin.



Bulboza À partir de 4 ans, 2 à 4 joueurs

La plante gobe-mouches !

Un ou deux joueur(s) tente(nt) d'envoyer des insectes dans la plante pour la nourrir. Pendant ce temps, son/ses camarade(s) actionne(nt) les pompes qui contrôlent l'ouverture et la fermeture de la plante afin de l'en/les en empêcher. Ce jeu demande un peu d'adresse et provoque beaucoup de rires !



Water Lily À partir de 7 ans, 2 à 4 joueurs

Le label Ludo 2011 !

La Princesse Water Lily et ses trois sœurs sont à marier ! Toutes les grenouilles du royaume veulent participer à la Course Royale, car les vainqueurs gagneront leur main et seront élevés au rang de Princes. Mais c'est une course plus subtile que prévu : arriver trop tôt ne procure pas beaucoup de points, et arriver trop tard n'en procure aucun ! Faites preuve de finesse pour ne pas être démasqué trop vite et éviter de vous faire piéger par vos adversaires !



Manga Party À partir de 6 ans, 3 à 8 joueurs

À vous de remplir les bulles !

Les cartes du jeu représentent des scènes de la vie d'un lycée, mais les bulles renfermant les paroles des personnages sont toutes vides. Les joueurs devront alors imaginer les paroles ou les pensées qui pourraient remplir ces bulles pour faire deviner aux autres joueurs à quelles scènes elles correspondent. Cris, chansons, bruitages, onomatopées... Il ne faut pas hésiter à laisser aller son imagination !

Timeline événements À partir de 8 ans, 2 à 8 joueurs

Le jeu qui fait sensation !

Le principe de Timeline est simple, il s'agit de remettre des choses sous forme de cartes dans un ordre chronologique. L'assassinat de J.F.K, la chasse aux sorcières, la dernière Croisade... Saurez-vous placer tous ces événements correctement sur la ligne du temps ? Le joueur qui n'a plus de cartes l'emporte.



Géraldine Volders

Concours : GAGNEZ L'UN DES JEUX CI-DESSUS

Nous avons créé un répertoire d'activités d'associations de parents (voir p. 18) sur notre site : celui-ci a pour ambition de constituer une mine d'idées dans laquelle toute AP en recherche d'inspiration et de nouveautés pourrait puiser. Nous sommes toujours en recherche d'informations sur ce que les AP organisent au sein de leurs écoles.

Aidez-nous à enrichir cet outil qui vous est destiné : un terrain d'échanges et de partage d'idées !

Vous pouvez nous aider en contactant julieferon@ufapec.be ou au 010/42.00.50.

Les 4 activités les plus originales seront récompensées par l'envoi d'un des jeux de société présentés ci-dessus ou d'un livre jeunesse.

